



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
SESSION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EN
DATE DU 15 MARS 2024

SOMMAIRE

- › CONTEXTE JURIDIQUE DU DOB
- › CONTEXTE GENERAL
 - 1- CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL
 - 2- CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO
 - 3- CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL
 - 4- LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023 A 2027 ET PROJET DE LOI DES FINANCES 2024
- › RAPPORT RETROSPECTIF
- › ANNEE 2023 – PROJECTION ET SITUATION ATTENDUE
- › DETTE
- › ORIENTATION BUDGETAIRE

CONTEXTE JURIDIQUE DU DOB

Le contexte juridique du DOB

- › La tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget des collectivités territoriales est rendue obligatoire depuis la loi du 6 février 1992 dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.
- › L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- › La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une délibération à formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité (*Tribunal administratif de Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury*).
- › Le DOB doit répondre à deux objectifs :
 - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de fonctionnement
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le contenu du DOB

- › L'article D2312-3 al A du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi NOTRe du 7 août 2015, précise le contenu exhaustif du DOB :
- › « Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :
- › 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- › 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- › 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- › Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

CONTEXTE GENERAL

1 – CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

CROISSANCE DU PIB

La croissance mondiale s'est stabilisée, mais l'amélioration reste fragile.

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à 2.7 % en 2023, soit son taux annuel le plus bas depuis la crise financière mondiale, abstraction faite de la période de pandémie de l'année 2020. Une amélioration modeste de la croissance mondiale, qui devrait atteindre 2.9 %, est prévue pour 2024. La croissance annuelle du PIB de la zone OCDE devrait être inférieure à son niveau tendanciel en 2023 comme en 2024, même si elle se redressera progressivement tout le long de l'année 2024, à la faveur de la modération de l'inflation et de la progression des revenus réels.

INFLATION

Les tensions inflationnistes sous-jacentes restent fortes.

Sous l'effet du recul des prix de l'énergie, l'inflation globale a diminué ces derniers mois dans la plupart des économies, malgré la hausse rapide et continue des prix des produits alimentaires et des services. L'inflation sous-jacente reste obstinément élevée.

2 – CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO

La croissance du PIB devrait refluer à 0.9 % en 2023, puis se redresser progressivement pour atteindre 1.5 % en 2024. La consommation privée sera soutenue par la vigueur des marchés du travail, mais l'augmentation des coûts de financement et l'incertitude pèseront sur l'investissement privé. Les tensions observées sur les marchés du travail continueront d'alimenter la croissance des salaires en 2023, avant que débute une phase de modération salariale progressive en 2024.

La diminution des prix de l'énergie et des produits alimentaires contribuera à réduire l'inflation globale en 2023, mais l'inflation sous-jacente demeurera élevée. Les risques restent orientés de manière prédominante à la baisse, étant donné qu'une nouvelle flambée des prix de l'énergie pourrait raviver la crise énergétique, et qu'une politique monétaire restrictive pourrait mettre au jour les vulnérabilités existant dans le secteur financier.

La persistance de l'inflation, le recul des revenus et la forte incertitude consécutive aux récentes turbulences qu'a connues le secteur bancaire exigent que les pouvoirs publics agissent de manière coordonnée et déterminée. Il faut démanteler progressivement les mesures budgétaires adoptées pendant la crise énergétique, afin de maîtriser la dette publique et d'éviter une relance budgétaire en période de forte inflation. La politique monétaire doit conserver une orientation restrictive pour réduire durablement l'inflation. (Source : Perspectives économiques de l'OCDE)

3 – CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

La croissance demeurerait solide en 2023 (+ 0,9 %) et l'activité accélérerait en 2024 (+ 1,4 %), sur fond de reflux de l'inflation.

L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance en moyenne annuelle est restée élevée (+ 2,5 %), le rebond des tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

L'économie française n'a cependant jamais cessé de croître, et les effets négatifs sur l'activité de ces chocs se dissipent progressivement. Les prix des matières premières se sont largement détendus, le pic d'inflation est passé, et l'activité a retrouvé de l'élan au deuxième trimestre 2023 (+ 0,5 %). Les parts de marchés à l'exportation, qui avaient été affectées par les conséquences de la crise sanitaire, rebondissent. Le marché de l'emploi reste également bien orienté, avec un taux de chômage à 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 1 point en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019).

Pour la seconde moitié de l'année 2023, les derniers indicateurs conjoncturels, pris globalement, indiquent une activité toujours bien orientée. Le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises ralentirait à partir du second semestre, mais resterait très dynamique en moyenne 2023. En moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de + 1,0 %, une prévision inchangée par rapport au programme de stabilité.

L'inflation (au sens de l'IPC) baisserait légèrement en 2023, à + 4,9 % en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022). Elle est toujours atténuée par les mesures prises par le Gouvernement pour protéger les Français face à la hausse des prix. Le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente permettrait ainsi de réduire le niveau général des prix d'environ 2 point en 2023. La composition de l'inflation évoluerait toutefois sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, l'inflation des services prendrait progressivement le relais, dans le sillage des salaires, mais sans risque d'emballement. (Source : Projet de loi de finances – Ministère de l'économie et des finances)

Un contexte économique toujours tendu

- › Vers une croissance mesurée, une baisse de l'inflation et une réduction du déficit public

CROISSANCE	+1,0 % en 2023 (<i>anticipée</i>) +1,4 % en 2024 (prévisionnelle)	<i>(Ramenée à 1 %)</i>
INFLATION	+4,9 % en 2023 (<i>anticipée</i>) +2,6 % en 2024 (prévisionnelle)	
DÉFICIT PUBLIC	4,9 % en 2023 (<i>anticipé</i>) 4,4 % du PIB en 2024 (<i>prévisionnel</i>) 2,7 % en 2027 (prévisionnel)	
LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	<p>Objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à un rythme inférieur à l'inflation – 0,5 %.</p> <p><i>En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi)</i></p>	

4 - LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023 A 2027 ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

La loi de programmation 2023 – 2027

Le déficit budgétaire de l'Etat atteindrait 145 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'Etat baisseront de 3.6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109.7 %. La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

La loi de finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt. Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

Les grandes lignes du PLF 2024

- › Fin du « quoi qu'il en coûte » et accélération de la transition écologique

ÉCONOMIES

Objectif de réaliser 16 milliards d'euros d'économies

- ✓ 10 milliards € : fin de la plupart des dispositifs de soutien sur l'énergie
- ✓ 4,5 milliards € : réduction des aides aux entreprises
- ✓ 1 milliard € : réduction des aides à la politique de l'emploi
- ✓ 700 millions € : réforme de l'assurance chômage

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectif de 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 et de 3 milliards d'euros supplémentaires sur plusieurs années

- ✓ 1,6 milliards € : rénovation des logements
- ✓ 600 millions € : rénovation des bâtiments de l'Etat
- ✓ 500 millions € : abondement du « fonds vert » (2,5 milliards € au total)
- ✓ 300 millions € : verdissement des dotations de l'Etat aux collectivités
- ✓ 500 millions € : plan « eau »
- ✓ 400 millions € : plan « biodiversité »
- ✓ 1 milliard € : transition de l'agriculture
- ✓ 1,8 milliard € : énergie
- ✓ 1,6 milliard € : mobilités

MESURES POUR LES PARTICULIERS	Indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+4,8 %) ; Indexation des minima sociaux (+4,6 %) et des retraites (+5,2 %) sur l'inflation ; Prorogation du prêt à taux zéro jusqu'au 31 décembre 2027 ;
MESURES POUR L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES	Augmentation des crédits pour les aides à l'embauche d'alternants ; Instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales et des grands groupes nationaux ;
MESURES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	40 milliards d'euros dédiés (+ 7 milliards par rapport à 2023), avec en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Financement de la rénovation de logements et de bâtiments publics et privés ; - Création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.
BUDGETS DES MINISTÈRES	Augmentation du budget de l'Education nationale (+3,9 Mds euros) Hausse des crédits de la mission « Défense » (+3,3 Mds euros) Hausse des moyens de l'Intérieur en vue des JO et des crédits de la justice

Evolution de la dotation globale de fonctionnement

- › Vers une hausse de 290 millions d'euros en 2024 contre 320 millions d'euros en 2023 (art. 24)

<p>DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ</p>	<p>+90 millions d'euros soit environ +5% sur la totalité de l'enveloppe</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Abondement par l'Etat de 30 millions d'euros <u>nets</u> ; ✓ Abondement de 60 millions d'euros par l'écrêtement de la dotation de compensation.
<p>DOTATION DE COMPENSATION</p>	<p>-60 millions d'euros soit environ -1% à -1,5% (contre -0,5% en 2023)</p>
<p>DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE</p>	<p>+150 millions d'euros soit environ +7,2% sur la totalité de l'enveloppe (contre +200 millions d'euros en 2023)</p> <p><i>NB : majoration de 20 % de la fraction péréquation de la DSR des communes en FRR.</i></p>
<p>DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE</p>	<p>+140 millions d'euros soit environ +5,3% sur la totalité de l'enveloppe (contre +90 millions d'euros en 2023)</p>

Mesures de soutien à l'investissement local

- › Pérennisation des principales dotations et du fonds vert, accroissement du FCTVA

DSIL / DETR / DSID / FNADT	2 milliards d'euros
FONDS VERT	2,5 milliards d'euros <i>(500 millions en plus par rapport à 2023)</i>
FCTVA	7 milliards d'euros de crédits ouverts Intégration dans l'assiette des dépenses éligibles des dépenses d'aménagement de terrains.
VERDISSEMENT DES DOTATIONS	Le PLF renforce l'objectif chiffré de verdissement des dotations : <ul style="list-style-type: none"> - De 25 % à 30 % pour la DSIL - A 20 % pour la DETR - A 25 % pour la DSID

Dotation de soutien à la biodiversité

- › Augmentation de l'enveloppe dédiée et du nombre de bénéficiaires – article 57

JUSQU'EN 2023
41,6 MILLIONS D'EUROS

Plusieurs enveloppes réparties entre les communes dont le territoire est situé sur :

- un site Natura 2000 ;
- un parc national ;
- un parc naturel marin ;
- un parc naturel régional

A COMPTER DE 2024
100 MILLIONS D'EUROS

Toutes les communes rurales au sens de l'INSEE, dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée, ou qui jouxte une aire marine protégée, pourront bénéficier de cette dotation. Les critères de répartition utilisés seront la population et la superficie couverte par cette aire protégée.

FILET DE SÉCURITÉ	<p>La LFI 2024 <u>ne prévoit pas</u> la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.</p> <p>400 millions d'euros sont budgétés pour financer le solde du filet de sécurité 2023 qui sera versé en 2024.</p>
PETITES COLLECTIVITÉS	<p>Pour les petits consommateurs professionnels d'une taille équivalente à une TPE, dont les collectivités locales, le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année.</p> <p>Il sera étendu y compris aux petits consommateurs professionnels ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.</p>
AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ	<p><u>Reconduit</u> en 2024 dans les conditions suivantes, pour les contrats signés avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€ / MWh (180 en 2023)▪ Pas de plafonnement (plafond de 500€ / MWh en 2023)▪ Taux de couverture de la facture de 75 % (50 % en 2023)

BUDGETS VERTS

La démarche de « budgétisation verte » s'appliquera aux collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants.

Les collectivités devront présenter l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement dans une annexe budgétaire à leur compte administratif 2024.

Un décret d'application permettant d'aboutir à un référentiel commun sera discuté dans les premiers mois de l'année 2024.

ENDETTEMENT VERT

La LFI pour 2024 prévoit aussi *la possibilité* pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux.

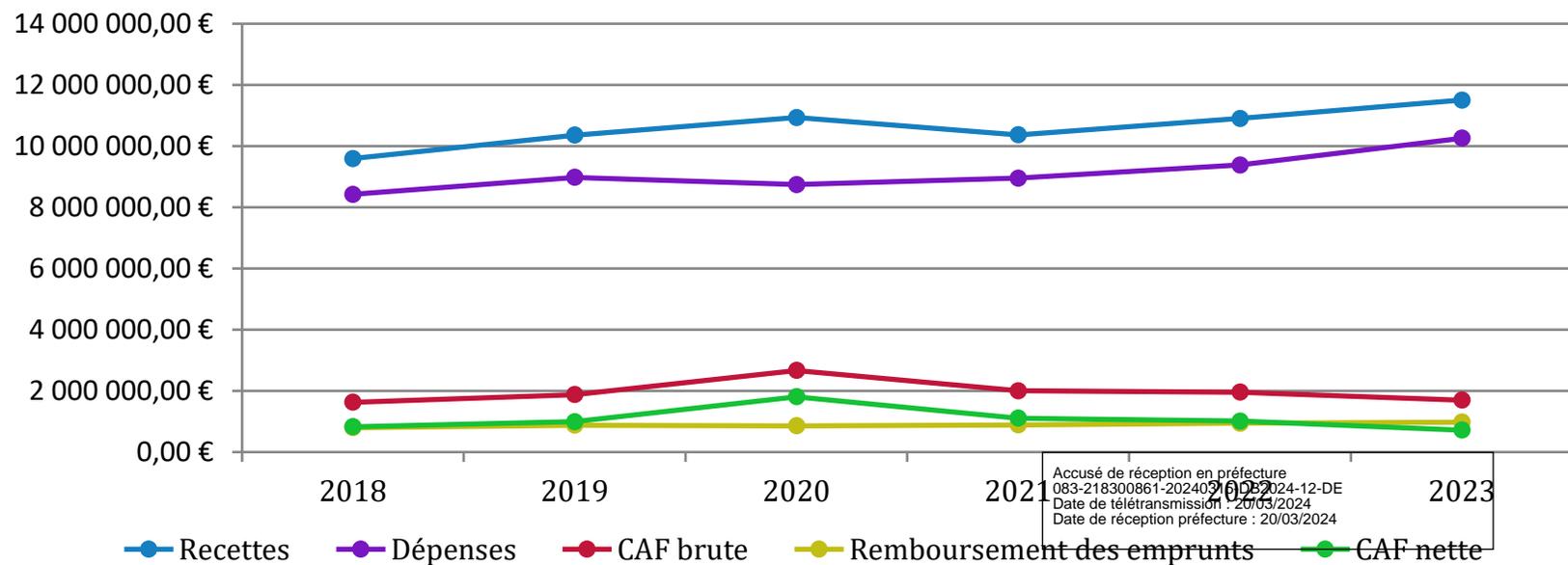
RAPPORT RETROSPECTIF

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	9 594 936 €	10 359 380 €	10 937 608 €	10 370 213 €	10 906 608 €	11 508 318 €
Dépenses de fonctionnement	8 425 654 €	8 978 572 €	8 745 787 €	8 954 852 €	9 386 082 €	10 260 638 €
Résultat de l'année	1 169 283 €	1 380 807 €	2 191 822 €	1 415 361 €	1 520 525 €	1 247 680 €
Capacité d'autofinancement brute	1 628 165 €	1 878 284 €	2 672 566 €	2 004 392 €	1 959 726 €	1 702 212 €
Remboursement capital emprunts	800 315 €	881 222 €	862 447 €	892 449 €	945 520 €	981 067 €
Capacité d'autofinancement nette	827 850 €	997 062 €	1 810 119 €	1 111 943 €	1 014 207 €	721 145 €
% remboursement CAF par la dette	49 %	47 %	32 %	46 %	47 %	57 %
Capital restant dû	9 008 873 €	9 477 652 €	8 615 205 €	9 846 546 €	9 329 638 €	9 357 959 €
Désendettement année CAF	5 ans, 6 mois	5 ans, 1 mois	3 ans, 3 mois	4 ans, 9 mois	4 ans, 10 mois	5 ans, 6 mois

Rappel des données financières rétrospective :

- CAF Brute
- CAF Nette
- Ratio de désendettement
- % de la CAF consacré au remboursement de la dette



Accusé de réception en préfecture
 083-218300861-20240310-DE-2024-12-DE
 Date de télétransmission : 20/03/2024
 Date de réception préfecture : 20/03/2024

ANNEE 2023

PROJECTION ET SITUATION ATTENDUE

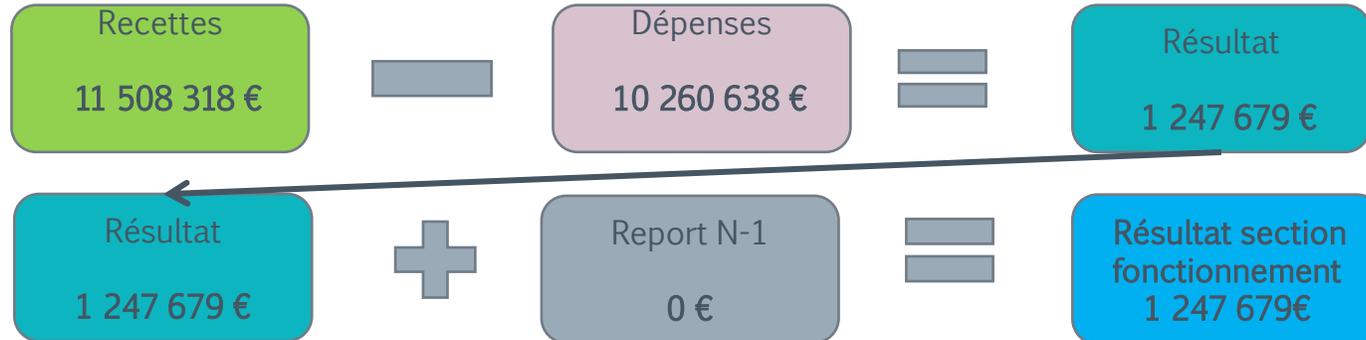
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PREVISIONNEL

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	CHAPITRES	BUDGET 2023	CA PROVISoire		CHAPITRES	BUDGET 2023	CA PROVISoire
011	Charges à caractère général	2 577 100	2 502 198	013	Atténuations de charges	100 000	42 158
012	Charges de personnel	6 520 500	6 474 444	70	Produits de service	651 500	805 210
014	Atténuations de produits	63 000	53 435	73	Impôts et taxes	671 745	709 555
65	Autres charges de gestion courante	638 319	380 004	731	Fiscalité locale	6 788 000	6 951 959
66	Charges financières	205 000	202 252	74	Dotations et participations	2 127 000	2 258 182
67	Charges exceptionnelles	3 000	350	75	Autres produits de gestion	517 066	379 080
68	Dotations aux provisions	208 392	0	76	Produits financiers	0	56
042	Opérations d'ordre	802 127	647 955	77	Produits exceptionnels	172 233	172 233
022	Dépenses imprévues	0	0	78	Reprises provisions semi-budgétaire	0	0
023	Virement à la section investissement	200 000	0	042	Opérations d'ordre	189 894	189 885
	Sous-total	11 217 438	10 260 638		Sous-Total	11 217 438	11 508 318
	Résultat prévisionnel	0	1 247 680		Report N-1	0	0
	TOTAL	11 217 438	11 508 318		TOTAL	11 217 438	11 508 318

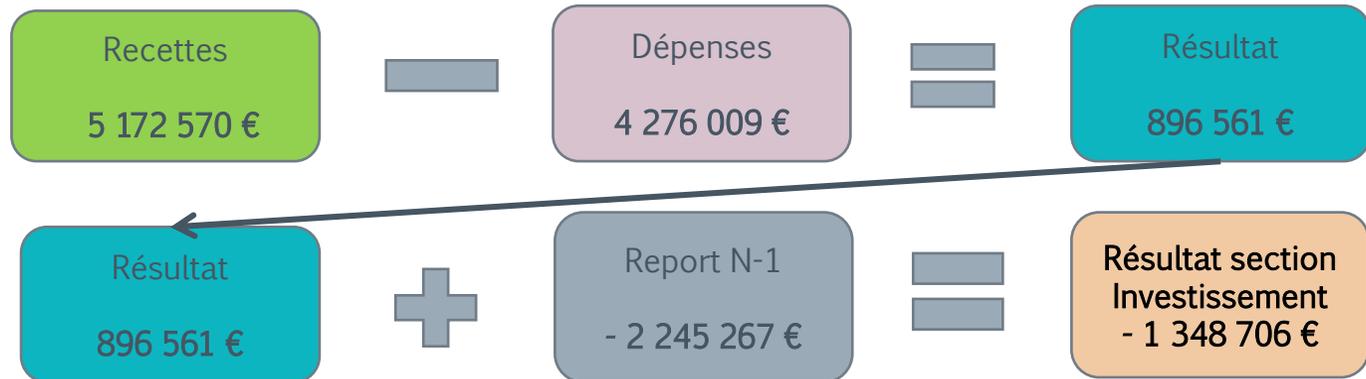
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PREVISIONNEL

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES		BUDGET 2023	CA PROVISoire	CHAPITRES		BUDGET 2023	CA PROVISoire
13	Subventions d'investissement	0	0	13	Subventions d'investissement	2 966 614	1 273 646
20	Immobilisations incorporelles	130 000	28 605	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 420 525	2 250 970
204	Subventions d'équipement versées	60 000	47 500	16	Emprunts et dettes assimilées	2 652 948	1 000 000
21	Immobilisations corporelles	677 000	568 885	20	Immobilisations incorporelles	0	0
23	Immobilisations en cours	4 737 120	2 460 068	21	Immobilisations corporelles	0	0
26	Participations et créances rattachées	0	0	23	Immobilisations en cours	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	27	Autres immobilisations financières	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 700	981 066	021	Virement de la section de fonctionnement	200 000	0
020	Dépenses imprévues	0	0	024	Produits des cessions d'immobilisations	- 2 233	0
040	Opérations d'ordre	189 894	189 885	040	Opérations d'ordre	802 127	647 954
041	Opérations patrimoniales	0	0	041	Opérations patrimoniales	0	0
	Sous-total	6 794 714	4 276 009		Sous total	9 039 981	5 172 570
	Déficit N-1	2 245 267	2 245 267		Excédent N-1	0	0
	TOTAL	9 039 981	6 521 276		TOTAL	9 039 981	5 172 570

Résultat Prévisionnel section fonctionnement



Résultat Prévisionnel Section Investissement



Résultat Prévisionnel global avec RAR

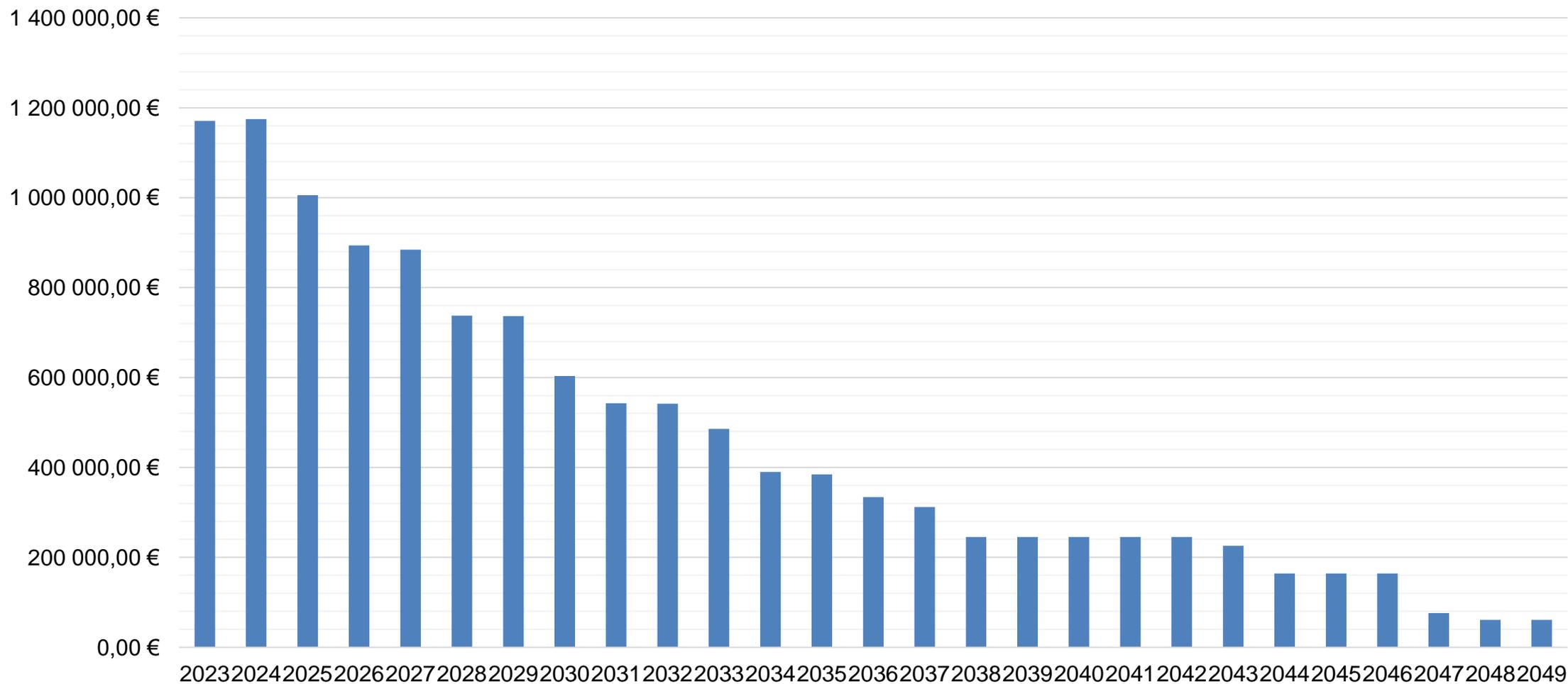


Compte Administratif 2023
Prévisionnel : Synthèse des
résultats

DETTE

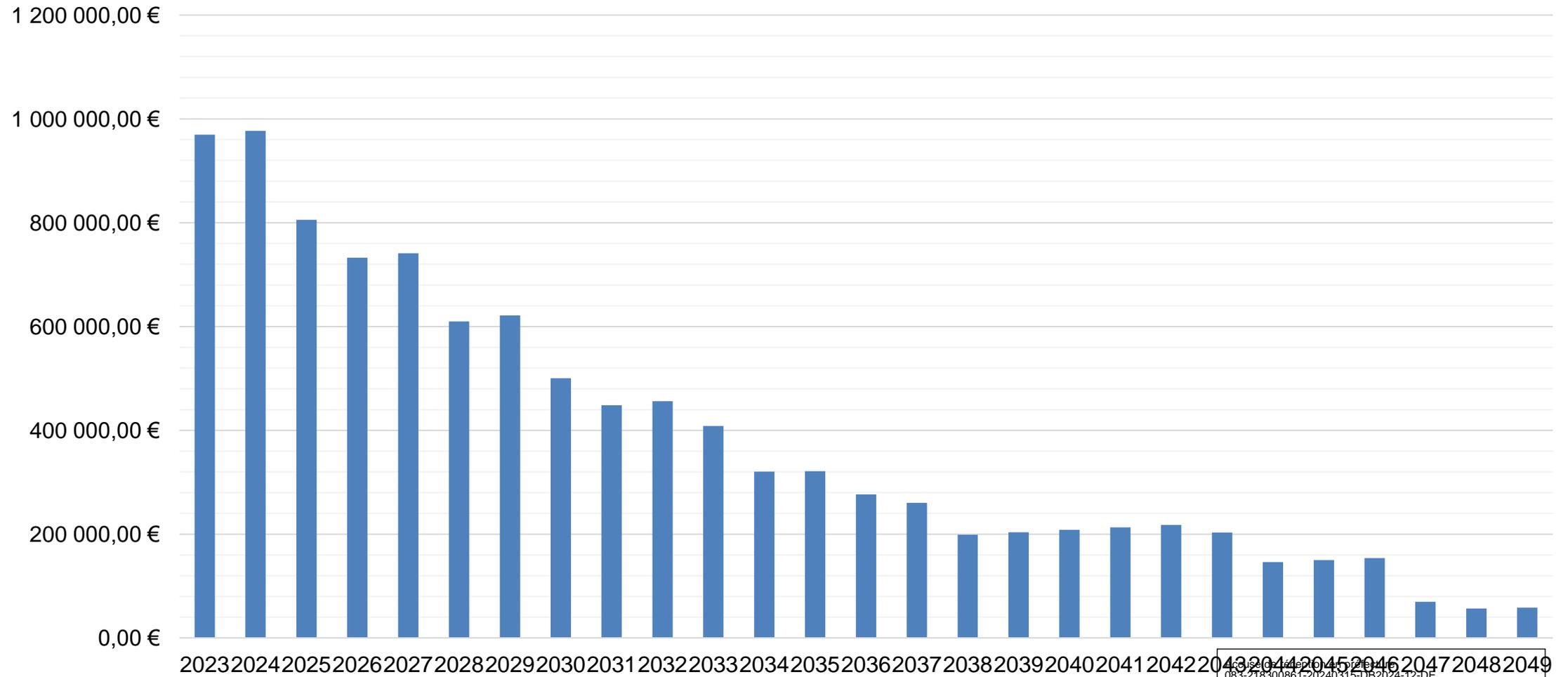
Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

ANNUITES



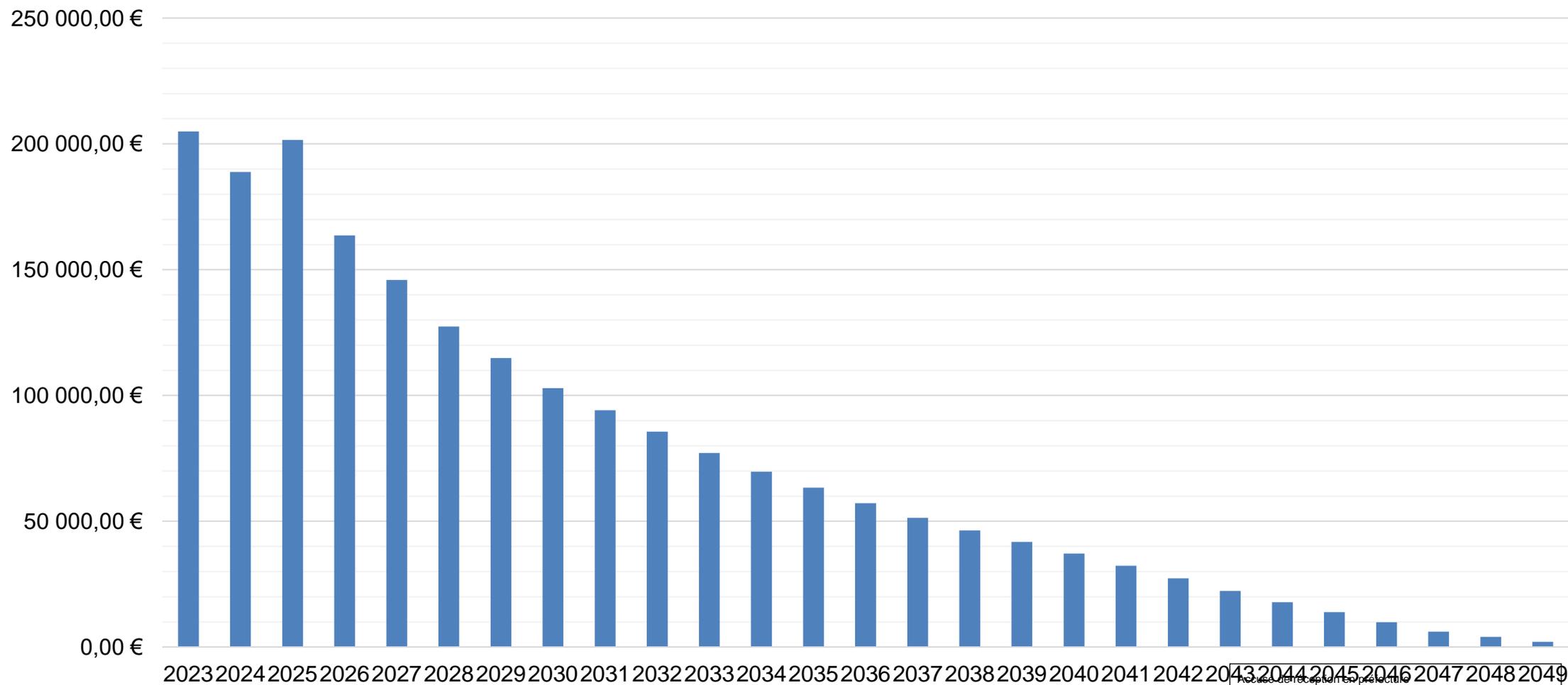
Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

REMBOURSEMENT CAPITAL



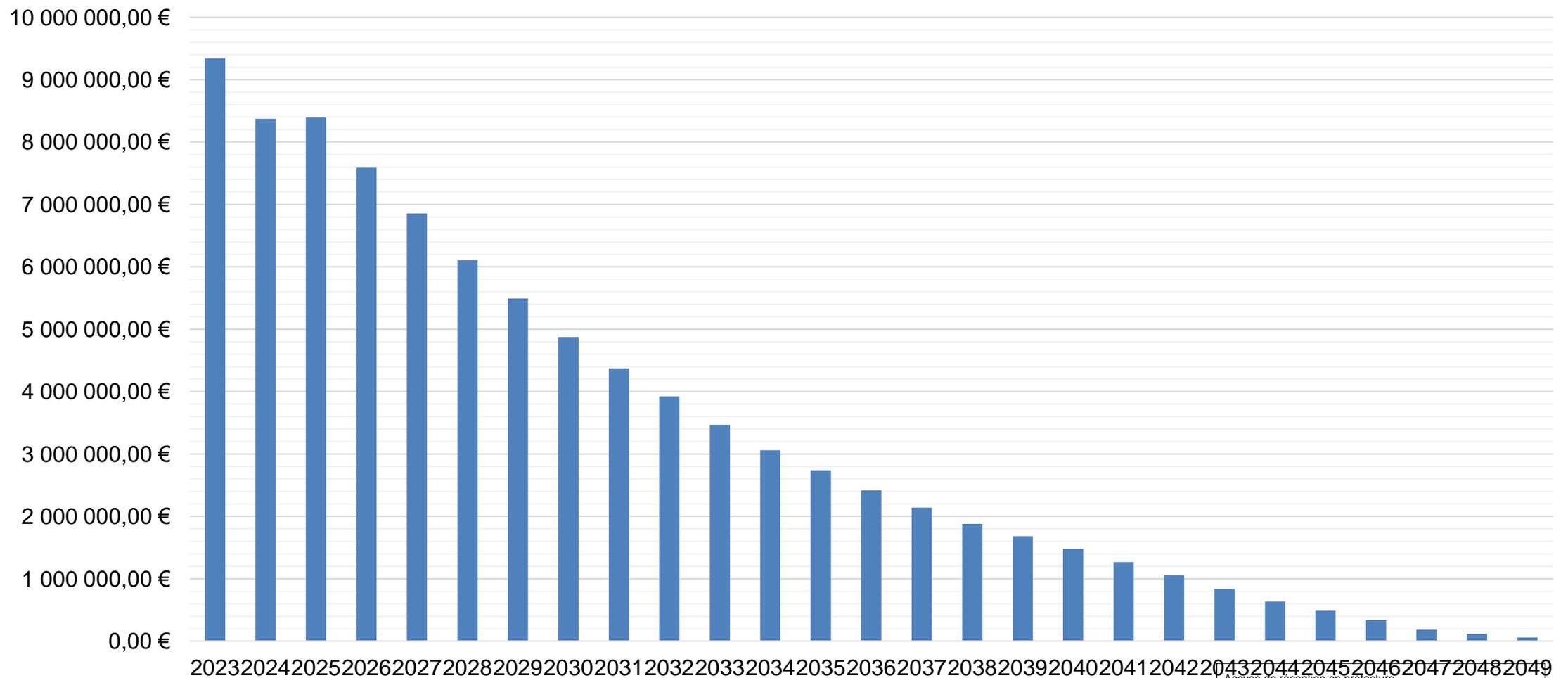
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
 Date de télétransmission : 20/03/2024
 Date de réception préfecture : 20/03/2024

REMBOURSEMENT INTERETS



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

CAPITAL RESTANT DÛ



Accuse de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

ORIENTATION BUDGETAIRE

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

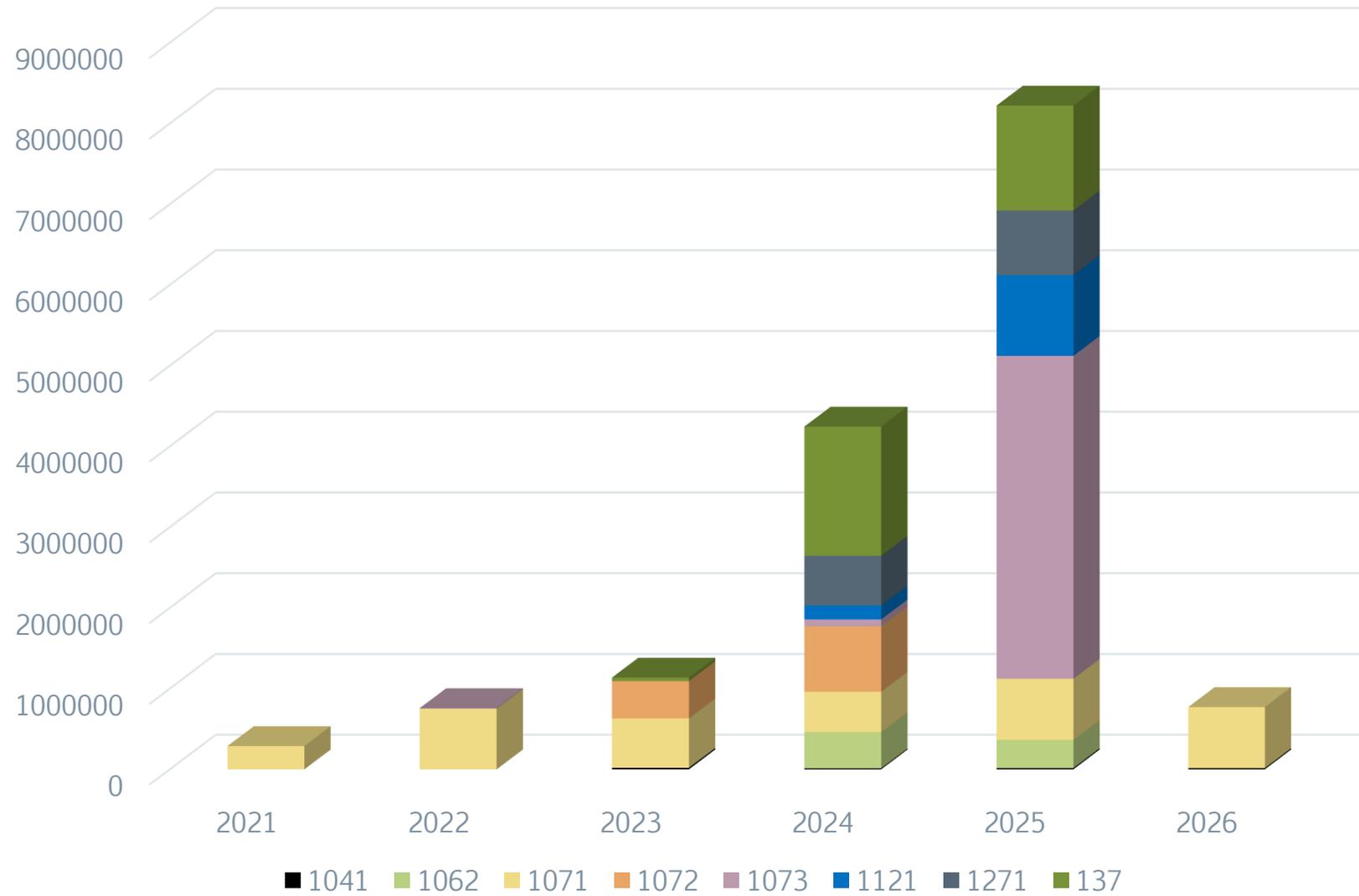
INVESTISSEMENTS POSSIBLES

	2024	2025	2026	2027
OBJECTIF CAF BRUTE	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €
Remboursements des emprunts	976 851 €	805 731 €	732 516 €	741 041€
CAF Nette	823 149 €	994 269 €	1 067 484 €	1 058 959 €
Capital restant dû	8 371 392 €	8 394 541 €	7 588 810 €	6 856 294 €
Tx désendettement	4 ans, 8 mois	4 ans, 8 mois	4 ans, 3 mois	3 ans, 9 mois
Remb. Emprunt / CAF Brute	54 %	45 %	41 %	41 %

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Libellé de l'AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Opération 1041 - Acquisition matériel informatique	60 582 €			18 582 €	12 000 €	15 000 €	15 000 €
Opération 1062 - Extension tennis - padel - beach	449 300 €				449 300 €	350 700 €	
Opération 1071 - Voirie communale	3 661 599 €	288 000 €	749 831 €	611 768 €	500 000 €	756 000 €	756 000 €
Opération 1072 - Aménagement RDN7 Fréjus	1 271 375 €			461 375 €	810 000 €		
Opération 1073 - Aménagement RDN7 Centre-Ville	4 094 479 €		7 759 €	1 014 €	85 706 €	4 000 000 €	
Opération 1121 - Réhabilitation église St Joseph	1 172 720 €		720 €		172 000 €	1 000 000 €	
Opération 1271 - Extension maison de la Jeunesse	1 476 024 €		60 024 €		616 000 €	800 000 €	
Opération 137 - Contrat Performance énergétique	2 944 044 €			44 044 €	1 600 000 €	1 300 000 €	

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240315-DB2024-12-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024 :

- CONTRAT PERFORMANCE ENERGIE : 1 600 000 €
- EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE PEYROUAS : 450 000 €
- EXTENSION MAISON DE LA JEUNESSE – 616 000 €
- EGLISE SAINT JOSEPH – 172 000 €
- CHAPELLE IMMACULEE CONCEPTION – 350 000 €
- OPAH – RAVALEMENT DE FAÇADES – 50 000 €
- MARCHES DE VOIRIE – SIGNALISATIONS ROUTIERES – 540 000 €
- AMENAGEMENT RDN7 FREJUS – 810 000 €
- TRAVAUX ONF – 10 000 €
- DEFENSE INCENDIE – 40 000 €
- VIDEO PROTECTION (EXTENSION ET REMPLACEMENT) – 30 000 €
- MATERIEL INFORMATIQUE – 12 000 €
- ETUDE FAISABILITE CONSTRUCTION COMPLEXE SPORTIF – 43 000 €
- PADELS – 450 000 €
- BALANÇOIRE JARDINS MOULIN DE LA TOUR – 25 000 €
- AIRE DE JEUX MAIL SAINT ANNE – 50 000 €

SUBVENTIONS OBTENUES

REQUALIFICATION URBAINE DU SITE HISTORIQUE ET TOURISTIQUE DE LA TOUR CHARLES QUINT - DEMOLITION/TRAVAUX	330 000,00 €	REGION - CRET 2018
AMENAGEMENT ILOT ST JOSEPH – Salle polyculturelle – Ecole – Restauration scolaire	268 000,00 €	DETR 2020
CREATION COIN REPAS ET RESTRUCTURATION BIBLIOTHEQUE GROUPE SCOLAIRE ROBERT AYMARD	22 000,00 €	DETR 2021
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE PEYROUAS	248 959,45 €	DETR 2021
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE PEYROUAS	95 076,30 €	DSIL 2022
EXTENSION MAISON DE LA JEUNESSE	200 000,00 €	DEPARTEMENT 2021
EXTENSION MAISON DE LA JEUNESSE	200 000,00 €	FRAT 2021
EXTENSION MAISON DE LA JEUNESSE	100 000,00 €	DSIL 2022
ACQUISITION VEHICULE PORTEUR D'EAU AFFECTE au CCFF	26 314,00 €	REGION
AMENAGEMENT P.A.V.	17 053,00 €	DPVA
4 PISTES DE PADEL	120 678,00 €	ANS
	1 628 080,75 €	

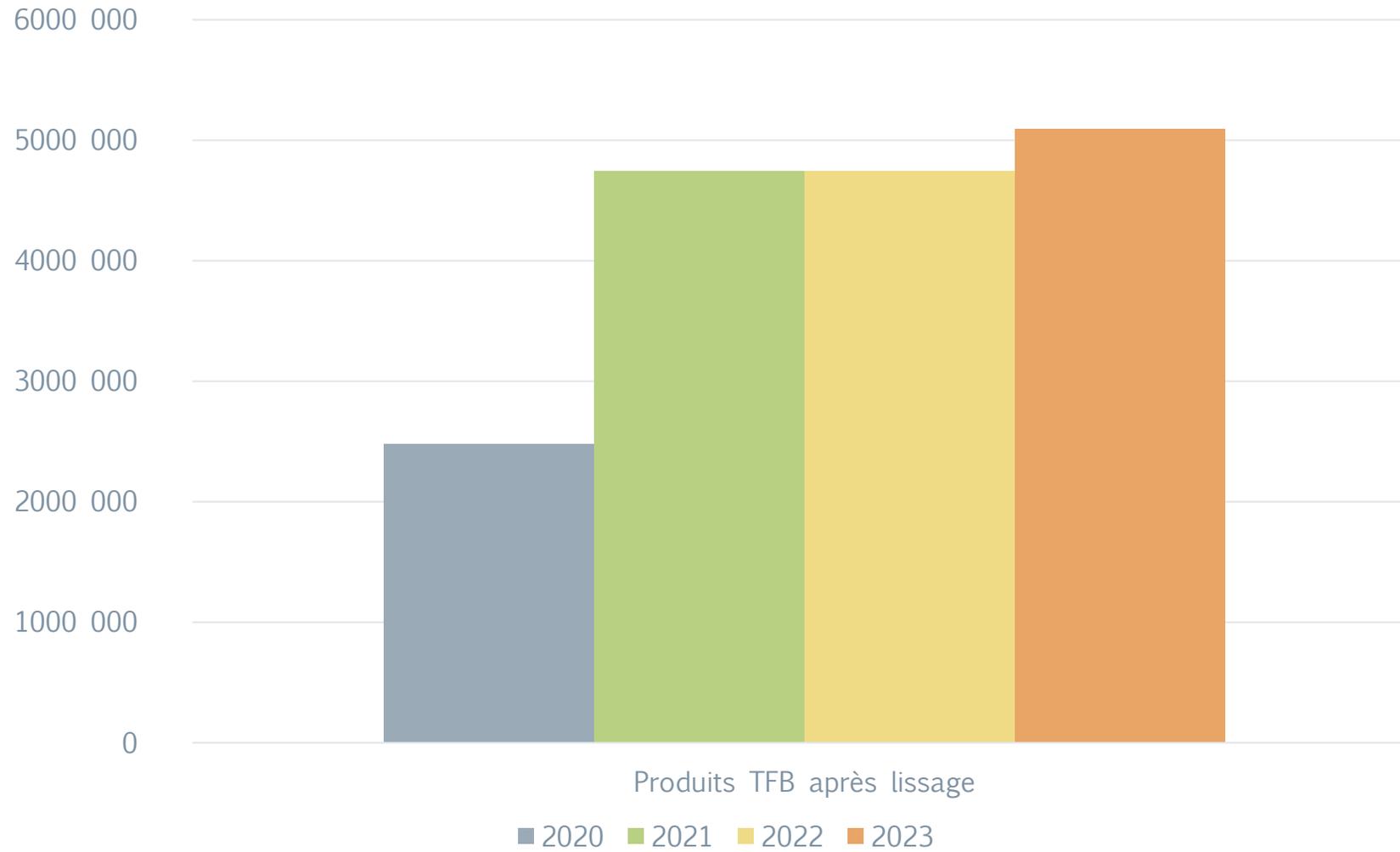
SUBVENTIONS DEMANDEES EN ATTENTE D'ATTRIBUTION

EXTENSION MAISON DE LA JEUNESSE	300 000,00 €	CAF
AMENAGEMENT ESPACE SPORTIF TENNISTIQUE	200 000,00 €	REGION 2022
PISTES DE PADEL	40 226,00 €	DETR/DSIL 2024
REAMENAGEMENT BATIMENT 16 RUE GRANDE DESTINE A L'INSTALLATION DE LA POLICE MUNICIPALE	50 000,00 €	REGION SURE
CONTRAT PERFORMANCE ENERGIE	830 275,60 €	Fonds vert
REQUALIFICATION DURABLE ET REVITALISATION DE L'AXE EST-OUEST ET SES QUARTIERS DU CENTRE- VILLE DU MUY	1 100 000,00 €	FEDER
AMENAGEMENT PAYSAGER 13 ROUTE DE LA MOTTE	128 000,00 €	DETR/DSIL/2024
ETUDE COMPLEXE SPORTIF	28 188,00 €	DEPARTEMENT 2023
VIDEOPROTECTION SECURISATION DES SITES EXPOSES A LA MENACE TERRORISTE	8 840,35 €	FIPD 2023/2024
REHABILITATION EGLISE SAINT JOSEPH	200 000,00 €	REGION 2024
	2 055 254,35 €	

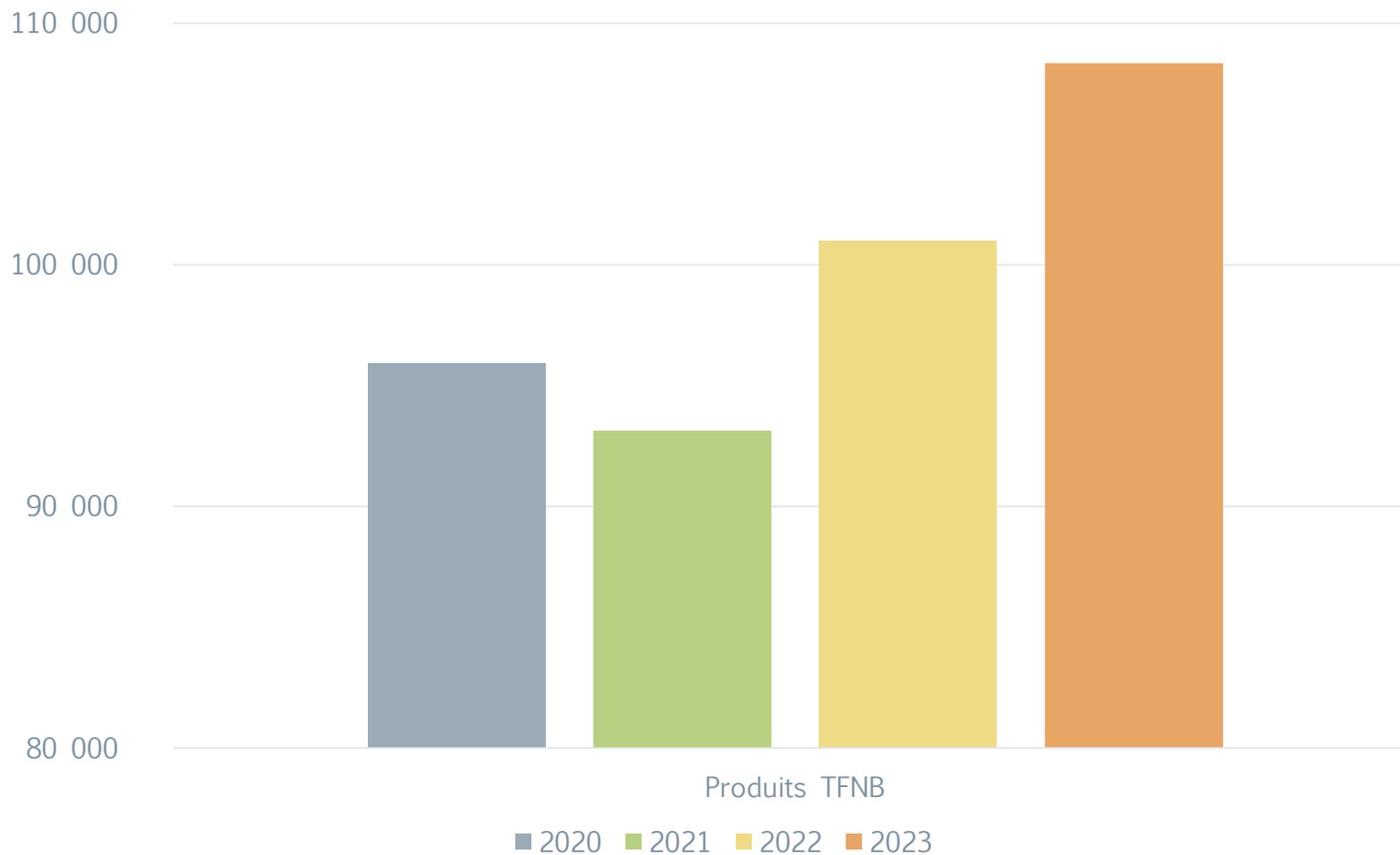
LA FISCALITE DIRECTE

	2020	2021	2022	2023
Bases TFB	13 785 610	13 808 892	14 278 631	15 287 775
Taux TFB	18,00%	34,49%	34,49%	34,49%
Produits TFB après lissage	2 480 312	4 741 352	4 746 027	5 091 193
Bases TFNB	164 318	159 530	172 998	185 586
Taux TFNB	58,37%	58,37%	58,37%	58,37%
Produits TFNB	95 912	93 118	100 979	108 327
Bases TH	16 419 641	3 869 975	3 801 846	3 914 754
Taux TH	14,00%	14,00%	14,00%	14,00%
Produits TH	2 298 750	541 797	532 258	548 066
Majoration RS	98 960	96 784	92 598	95 662

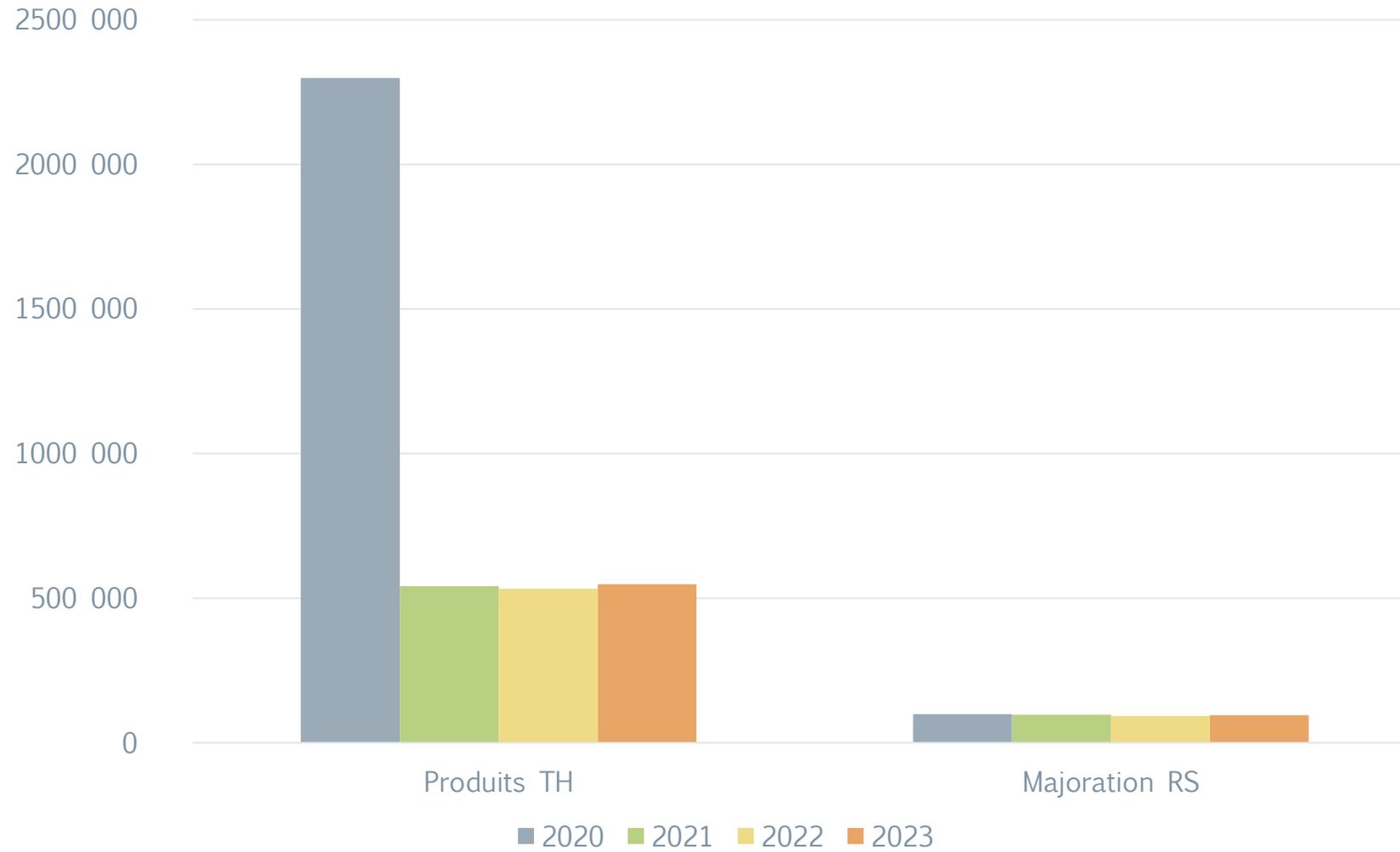
PRODUITS TFB APRES LISSAGE



PRODUITS TFNB



PRODUITS TH



FISCALITE DIRECTE

